

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

*Devenez un partenaire privilégié du Lycée Charles Mongrand
Soutenez nos jeunes et nos projets !*

Nos formations

De la 3^{ème} Prépa-métiers au BTS, nous proposons une offre de formation dans le pôle sanitaire et social et le pôle relation client.



Notre établissement est habilité à percevoir le solde de 13% de la taxe d'apprentissage dédié au développement des formations technologiques et professionnelles initiales.

Pour nous la verser, la procédure est simple :

- **Accéder à Soltéa, plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage**
- **Vous connecter à votre espace privé en tant qu'entreprise assujettie**
- **Renseigner « lycée professionnel Charles Mongrand » ou le n° UAI 0130151u**
- **Renseigner le pourcentage que vous souhaitez flécher vers le lycée**
- **L'URSAFF et la Caisse des Dépôts et Consignations feront le nécessaire pour prélever, répartir et reverser les fonds à l'établissement**

Scannez le QR code
suivant
et découvrez le
processus de
versement



**UAI Lycée Mongrand:
0130151u**



**Lycée Charles Mongrand
10 boulevard Cristofol
13110 Port de Bouc
Tel 04 42 35 04 70**

ce.0130151u@ac-aix-marseille.fr

Bureau des entreprises : 04 42 35 04 78

